

Projet d'agglomération

Rapporteur : M. Le Président

Lors de la séance du 26 octobre, le Conseil de Communauté a approuvé à l'unanimité l'élaboration et le portage du projet par la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon, ainsi que la méthode et le calendrier alors proposés.

L'objet du présent rapport est de préciser :

- les étapes pour la conduite de la réflexion en 2001-2002,
- les moyens à mettre en oeuvre pour mener la démarche en 2002

1. Les étapes pour la conduite de la réflexion en 2001-2002

Il s'agit de mener la réflexion « Projet d'Agglomération » correspondant à la définition de la stratégie de développement du territoire pour les 15 ans à venir d'ici fin 2002 en favorisant la **mobilisation et l'adhésion de toutes les forces vives de l'agglomération** afin d'optimiser la phase « contractualisation ».

Les grands principes :

- Organiser la réflexion par **thématiques** développées à la fois au sein des commissions de la CAGB et plus largement dans le cadre d'ateliers ouverts
- S'attacher le concours **d'experts de la prospective** permettant une ouverture des réflexions dans chaque atelier thématique
- Pouvoir faire intervenir un **grand conférencier** pour chacun des thèmes envisagés dont le nom soit capable d'attirer un public nombreux et dont le niveau permettra un débat enrichi
- Se donner des moyens conséquents en terme de **communication** (documents, plaquettes, supports télévisuels, radiophoniques, internet, interventions d'artistes,...) permettant de donner toute son envergure à la démarche,
- Se faire accompagner tout au long des évènements par un **animateur extérieur** reconnu au niveau national permettant de dynamiser les débats dans les ateliers et de faire le lien entre les différentes thématiques.

Les prochaines étapes sont :

- ✓ Mercredi 5 décembre 2001 : Finalisation de la réflexion sur le questionnement initial permettant d'ouvrir la réflexion partenariale
- ✓ Lundi 10 décembre 2001 : Rencontre des membres du Bureau et de la commission 6 avec M. AMPE de la DATAR pour un exposé et un débat sur les enjeux de la démarche
- ✓ Décembre 01/janvier 02 : 1ères contributions des commissions de la CAGB aux réflexions thématiques, notamment par l'imbrication des démarches PLH, PDU, Schémas de développement du tourisme, SCOT,...
- Préparation des évènements de 2002 (journée de lancement, ateliers,...)
- ✓ 18 janvier 2002 : Journée de lancement du projet d'agglomération
- ✓ Janvier / Février 2002 : Ateliers thématiques « Etat des lieux » (nombre à définir)
- ✓ Février / Mars 2002 : Ateliers thématiques « Prospective » (nombre à définir)
- ✓ Avril / Mai 2002 : Ateliers de synthèse thématiques (nombre à définir)
- ✓ Mai / Juin 2002 : Conférences thématiques (nombre à définir)
Création du Conseil de Développement
- ✓ Septembre 2002 : Assises de l'Agglomération
- ✓ 2^{ème} semestre 2002 : Rédaction du projet d'agglomération
- ✓ Décembre 2002 : Approbation du Projet d'agglomération en Conseil Communautaire

2. les moyens à mettre en oeuvre pour mener la démarche en 2002

La démarche du projet d'agglomération nécessitera les missions suivantes :

- **Animer le processus :** il s'agit de mobiliser l'ensemble des acteurs du territoire, de développer les collaborations, d'imaginer de nouvelles façons de faire contribuer chacun et chacune au projet de l'agglomération
- **Mener les études complémentaires :** le projet va s'élaborer sur la base des études existantes mais les débats, ateliers et autres champs de réflexion vont très vite faire apparaître la nécessité soit de compléter certaines études (mise à jour des données, compléments sur certains champs non

abordés à ce jour,...) soit d'aborder de nouvelles questions.

- **Piloter et animer les temps d'échanges** : pour être fructueux, les temps d'échanges nécessitent une véritable "orchestration" reposant sur de la préparation, des intervenants de qualité et une mobilisation des moyens internes.

- **Produire des écrits** : Le projet nécessitera la production de très nombreux écrits de toute sorte qui permettront non seulement la mobilisation tout au long du processus mais également constitueront le socle pour le projet en lui même et pour la contractualisation dans un deuxième temps.

- **Communiquer** : Compte-tenu du délai très court d'élaboration, une action de communication particulièrement soutenue devra accompagner la démarche pour favoriser l'adhésion et la mobilisation.

Pour mener à bien l'ensemble de ces missions, il est proposé que soient mobilisés les moyens suivants :

	CAGB	AUDAB
MOYENS INTERNES	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Chef de Projet "projet d'agglomération" à $\frac{3}{4}$ de temps - 1 assistant à recruter - Mobilisation des ressources internes (1 équivalent temps plein) <ul style="list-style-type: none"> - DG - contribution des commissions CAGB - chargée de relation avec les élus - chargée de communication - stagiaires,... 	<ul style="list-style-type: none"> - 1 Responsable de Projet "projet d'agglomération" – $\frac{3}{4}$ de temps - 1 chargé d'études à temps plein - Mobilisation de l'Agence pour renseigner la démarche (1 équivalent temps plein) <ul style="list-style-type: none"> - Observations - Connaissance du territoire - Projet de territoire

Une première approche budgétaire permet de mettre en évidence les postes suivants :

- 1. Logistique -----200 KF**
*Réservation des salles, édition et envoi des invitations,
 frais de réception (buffets, hôtesse(s),...), diffusions des documents produits,...
 pour une vingtaine de manifestations*
- 2. Intervenants -----350 KF**
*Intervenants extérieurs des ateliers : prospectivistes
 Conférenciers
 Animateur(s) table-ronde, évènements,...*
- 3. Etudes complémentaires -----400 KF**
Financement des interventions d'experts, de bureaux d'études, de travaux spécifiques,...
- 4. Communication : conseil et conception -----200 KF**
*Conseil pour l'élaboration de la stratégie de communication
 Assistance à la conception des outils : identité visuelle, site internet, documents,...*
- 5. Communication : travaux -----500 KF**
Site internet, communications presse, affiches et supports écrits divers, vidéos,...
- 6. Communication : fonctionnement ----- A préciser**
Site internet : mises à jour, enrichissement du site, fonctionnement du forum,...
- 7. Imprévus (10%)-----150 KF**

La répartition entre la Communauté d'Agglomération du Grand Besançon et l'Agence d'Urbanisme envisagée est la suivante :

	CAGB	AUDAB
MOYENS EXTERNES	1. Logistique----- 200 KF	2. Intervenants -----350 KF
	4. Communication : conseil et conception ----- 200 KF	3. Etudes complémentaires -----400 KF
	5. Communication : travaux ----- 500 KF	6. Communication : Fonctionnement du site internet ----- A préciser

A la majorité moins 11 abstentions, le Conseil de Communauté décide :

- de prendre connaissance du déroulement du projet d'agglomération
- de se prononcer favorablement sur le recrutement d'un cadre B pour assister le responsable du projet
- à se prononcer sur le financement prévisionnel du projet d'agglomération.

Pour extrait conforme,

Le Président